

# **CUPE·SCFP**

*Réunion du Conseil exécutif national  
Les 12 et 13 décembre 2012*

---

## **CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA (CTC) MISSION EN CHINE**

---

### **CONTEXTE**

Au milieu de 2012, le CTC a participé à une mission de haut niveau de la Confédération syndicale internationale (CSI) en Chine qui a notamment rendu visite à la Fédération de tous les syndicats chinois (All-China Federation of Trade Unions ou ACFTU). La mission visait entre autres à renforcer les relations entre le plus grand syndicat mondial et les travailleurs chinois.

Le CTC a par la suite envoyé sa propre délégation de haut niveau en Chine, du 21 au 27 octobre 2012, pour rencontrer les membres de l'ACFTU. La délégation incluait des hauts dirigeants du CTC, du SCFP, des Métallos, des TCA et de la Fédération du travail de Terre-Neuve-et-Labrador.

Avant le départ, la délégation du CTC a rencontré des représentants du gouvernement canadien (du ministère des Affaires étrangères et du commerce international et du ministère du Travail). Le CTC nous a également présenté un compte rendu de son voyage en Chine avec la délégation de la CSI.

### **EN CHINE**

En Chine, la délégation a rencontré les personnes suivantes :

- Les membres du secrétariat de l'ACFTU et de la direction internationale
- L'ambassadeur canadien en Chine et le personnel de l'ambassade
- Les dirigeants syndicaux de l'usine de Hyundai à Beijing
- Les dirigeants syndicaux de l'hôpital de Chao Yang
- Les membres du conseil syndical municipal de Beijing et du centre des travailleurs
- Des représentants du ministère des Ressources humaines et de la sécurité sociale
- Le conseil syndical municipal de Shanghai
- Les dirigeants syndicaux de Bao Steel

## **OBSERVATIONS**

En Chine, les négociations collectives sont surtout des contrats d'emploi individuels. Les conventions collectives comme celles que nous avons ici n'existent pas. Il n'y a pas de cadre juridique opérationnel pour représenter les travailleurs par la voie des griefs ou de l'arbitrage. Il y a eu quelques ouvertures législatives à l'égard des négociations collectives, dont on parle beaucoup, mais elles ne se comparent pas à ce que nous avons au Canada.

L'ACFTU, une création du gouvernement, est la seule centrale syndicale autorisée. Tous les affiliés doivent adhérer à l'ACFTU et être sanctionnés par l'organisme. Les cotisations des travailleurs, payables à l'ACFTU, sont payées à 0,05 % par les travailleurs et à 2 % par les employeurs (une dépense obligatoire de l'employeur).

L'ACFTU a toujours joué un rôle de médiateur entre les travailleurs et les employeurs à la recherche de l'harmonie au travail (nous avons souvent entendu ces mots en Chine). On a beaucoup écrit sur le rôle particulier de l'ACFTU.

*« L'ACFTU est réactive plutôt que proactive; elle réagit dans les limites prescrites par le gouvernement et uniquement lorsque ce dernier lui en donne l'ordre. L'ACFTU est prise dans des ornières, trop dépendante du Parti et du gouvernement et coupée des travailleurs qu'elle est censée représenter. » (China Labour Bulletin, mars 2009)*

La récession mondiale et les mesures d'austérité qui en ont résulté en Europe, aux États-Unis, au Canada et ailleurs ont ralenti les exportations du pays et limité la croissance de son PIB à 7,5 %, le taux le plus faible en 15 ans. La Chine a répondu en tentant de stimuler la demande des consommateurs par la mise en place d'un filet de sécurité sociale de base qui comprend des régimes de retraite, une assurance maladie et des congés parentaux payés.

L'ACFTU reconnaît l'insatisfaction générale des travailleurs et des grèves sauvages ont été menées, surtout par des travailleurs non syndiqués.

Les dirigeants de l'ACFTU que nous avons rencontrés trouvaient extrêmement intéressantes nos idées sur les négociations collectives et la syndicalisation. Les normes canadiennes que nous leur avons décrites à cet égard sont des concepts qui ne leur étaient pas familiers. Après notre rencontre avec les dirigeants de l'ACFTU, les mots écrits par le rédacteur du *China Labour Bulletin* ont touché un point sensible.

*« Le mouvement syndical international repose sur trois principes fondamentaux : la liberté de former des syndicats, le droit à la négociation collective et le droit de grève. Ce n'est que lorsque ces trois principes sont reconnus en même temps, par l'État et par les employeurs ... qu'ils ont un sens pour les employés. En outre, il faut jouir des libertés civiles, tout aussi indispensables pour le mouvement syndical. En Chine, les libertés civiles n'existent pour ainsi dire pas. »*

L'ACFTU a obtenu un siège à l'Organisation internationale du travail (OIT). Plus tôt cette année, ses membres ont collaboré avec la CSI pour convaincre le gouvernement d'appuyer la candidature de Guy Ryder au poste de secrétaire générale de l'OIT.

L'ACFTU participe aux réunions du G-20 avec les centrales syndicales de tous les pays du G-20. Ce sont des premiers pas qui, bien que petits, sont importants pour son intégration à la famille mondiale des syndicats.

## **CONCLUSIONS**

1. Le CTC accueillera une délégation de l'ACFTU au Canada vers le milieu de 2013. Le CTC et l'ACFTU s'échangeront des énoncés de principes sur l'importance de la mondialisation pour les travailleurs avant la visite de 2013.
2. Le CTC fera part à l'ACFTU de ses préoccupations au sujet de la signature par le Canada d'une entente d'investissement avec la Chine, de l'achat de la pétrolière NEXON par le gouvernement chinois et des mauvais traitements que fait subir la Chine aux travailleurs migrants temporaires.
3. Le CTC rendra compte du voyage en Chine à la CSI.

Le président national,

PAUL MOIST

:jvp/sec